



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 8 septembre 2015, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h 07**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Est absent :

M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015;

1.3.- Bâtiments à assurer au 700 et 720, rue Royale;

RÉSOLUTION
2015-09-283



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 3.1.- Prolongation de l'appel d'offres 2014-03 relatif à l'entretien ménager des immeubles de la Ville de Malartic;
- 3.2.- Déviation route 117 : entretien de l'entrée Est de la Ville de Malartic;

4.0.- TRÉSORERIE

- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
 - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
 - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
 - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
 - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
 - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
 - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
 - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Réaménagements budgétaires aux travaux publics;
- 4.3.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publiques pour un refinancement de 4 062 000 \$;
- 4.4.- Résolution de concordance pour l'émission des obligations : 4 062 000 \$;
- 4.5.- Résolution de courte échéance pour les règlements d'emprunt : 4 062 000 \$;
- 4.6.- *Règlement d'emprunt numéro 854 portant sur la confection des plans et devis du Centre multisports et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$;*
- 4.7.- *Règlement d'emprunt numéro 856 portant sur la réfection des rues, trottoirs et bordures en 2015;*
- 4.8.- *Règlement numéro 857 portant sur l'acquisition de terrains en 2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 245 000 \$;*
- 4.9.- *Règlement numéro 858 pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 totalisant 1 751 694 \$;*

5.0.- URBANISME

- 5.1.- Avis de motion modifiant le *Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, CA-6 ET RB-4;*
- 5.2.- Gestions immobilières La Prairie inc. : fin du contrat d'achat et option d'achat;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.3.- Détermination du prix des terrains de la zone RA-18;
- 5.4.- Demande de dérogation mineure de monsieur Dave Lemire et madame Gaétane Bouffard au 851, rue Harricana;
- 5.5.- Demande de dérogation mineure de monsieur Richard Pâquet et madame Clodie Cyr au 291, rue Authier;
- 5.6.- Demande de dérogation mineure de monsieur Richard Gervais et madame Diane Cyr au 741, rue des Pins;
- 5.7.- Demande de dérogation mineure de monsieur Yvon Boissonneault au 500, rue Royale;
- 5.8.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale et programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 pour monsieur Martin Tremblay au 1261, rue Royale;
- 5.9.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour madame Suzanne Chartrand et monsieur Roger Desmarais au 760-774, rue Royale;
- 5.10.- Plan de contingence de Canadian Malartic relatif à l'approvisionnement en eau de la Ville de Malartic;
- 5.11.- Offre d'achat de monsieur Alain Champagne pour le terrain au 701, avenue Dargis-Ménard;
- 5.12.- Offre d'achat de monsieur Alain Champagne pour le terrain portant le numéro 24 du Développement résidentiel des Explorateurs (lot #5 088 523 du cadastre du Québec);
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Concours Fleurir Malartic : Remise des certificats cadeaux;
- 7.2.- Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes : 18 septembre 2015;
- 7.3.- Nouveaux arrivants : 5 à 7 le 24 septembre 2015;
- 7.4.- Adoption de la *Politique d'acquisition d'œuvres d'art dans le cadre de CULTURAT*;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Autorisation de paiement no. 3 à Dubé Excavation inc. pour la réfection de la voirie - Phase 2014;
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

11.1.- Promotion « Viens chez nous pour Noël 2015 » – Le P'tit Journal de Malartic;

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0.- **CORRESPONDANCE**

13.1.- Commentaires sur la diffusion de l'émission « La Petite Séduction » : Mme Bérengère Legault-Boisvert;

13.2.- Commentaires sur la diffusion de l'émission « La Petite Séduction » : M. et Mme Réjean Caouette;

13.3.- Commentaires sur la diffusion de l'émission « La Petite Séduction » : Ville de Senneterre;

13.4.- Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : Remerciements et relance : Motions « 10 dans 10 » sur le tabac;

13.5.- Tournoi régional féminin 2015 : Remerciements;

13.6.- 75^e anniversaire de la Paroisse de St-Paul de Rivière-Héva : Remerciements;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2015, tel que rédigé;

Elle demande par ailleurs de verser la version corrigée de la Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville;

Adoptée.

1.3.- **Bâtiments à assurer au 700 et 720, rue Royale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ASSURER les bâtiments situés au 700, rue Royale pour une valeur de 90 300 \$ et au 720, rue Royale pour une valeur de 272 475 \$;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

RÉSOLUTION
2015-09-284

RÉSOLUTION
2015-09-285



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2015-09-286**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Prolongation de l'appel d'offres 2014-03 relatif à l'entretien ménager des immeubles de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE les contrats relatifs à l'appel d'offres 2014-03 Entretien ménager des immeubles de la Ville de Malartic prenaient fin le 31 août 2015 pour tous les entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE les contrats ont été prolongés jusqu'au 30 septembre 2015 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE tous les entrepreneurs concernés ont indiqué être favorables à une prolongation de contrat aux mêmes conditions que le contrat original, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic entamera dans les prochaines semaines les procédures pour un appel d'offres effectif à compter du 1^{er} janvier 2016;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONFIRMER à tous les entrepreneurs concernés, la prolongation de contrat relatif à l'appel d'offres 2014-03 Entretien ménager des immeubles de la Ville de Malartic, jusqu'au 31 décembre 2015 inclusivement;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-287**

3.2.- Déviations route 117 : Entretien de l'entrée Est de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic a un projet d'agrandissement de sa fosse d'exploitation et de déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à l'entrée Est de la Ville de Malartic, entre autres, l'aménagement d'espaces verts pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications occasionnent des coûts supplémentaires d'entretien de ces espaces verts à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic a transmis une lettre le 27 août 2015, signée par le directeur général de la mine, laquelle fait état des engagements de cette société pour l'avenir au regard de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic accepte la proposition soumise par la Mine Canadian Malartic dans laquelle cette dernière s'engage à défrayer tous les coûts d'entretien des espaces verts à l'entrée Est de la Ville de Malartic, sur présentation de factures, pour toute la durée de vie de la mine, telle qu'en fait foi la lettre du 27 août 2015;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

4.0.- **TRÉSORERIE**

4.1.- **Rapport du Service des finances et dépôt des listes :**

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- **Liste des comptes payés**

Liste déposée.

4.1.2.- **Liste des comptes à payer**

Liste déposée.

4.1.3.- **Liste des prélèvements automatiques**

Liste déposée.

4.1.4.- **Liste des chèques pré-numérotés annulés**

Liste déposée.

4.1.5.- **Liste des dépenses et engagements**

Liste déposée.

4.1.6.- **Liste des transferts budgétaires**

Liste déposée.

4.1.7.- **Approbation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2015, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 juillet 2015, tels que présentés;

Adoptée.

4.2.- **Réaménagements budgétaires aux travaux publics**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par le Service des travaux publics et recommandés par la directrice du Service des

RÉSOLUTION
2015-09-288

RÉSOLUTION
2015-09-289



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

finances et trésorière au 8 septembre 2015, tels que présentés;

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à faire les réaménagements budgétaires demandés à même le budget d'opérations de la Ville;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-290**

4.3.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publiques pour un refinancement de 4 062 000 \$

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 453, 457, 489, 528, 719, 735 et 741, la Ville de Malartic souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 septembre 2015, au montant de 4 062 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Malartic a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,22200	378 000 \$	1,30000 %	2016	2,46928 %
		388 000 \$	1,50000 %	2017	
		397 000 \$	1,70000 %	2018	
		407 000 \$	1,90000 %	2019	
		2 492 000 \$	2,10000 %	2020	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,44100	378 000 \$	1,30000 %	2016	2,53908 %
		388 000 \$	1,50000 %	2017	
		397 000 \$	1,75000 %	2018	
		407 000 \$	2,00000 %	2019	
		2 492 000 \$	2,25000 %	2020	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de la firme Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 062 000 \$ de la Ville de Malartic soit adjugée à la firme Valeurs mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-291**

4.4.- Résolution de concordance pour l'émission des obligations : 4 062 000 \$

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Malartic souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 062 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS	POUR UN MONTANT DE \$
453	231 400 \$
457	15 500 \$
489	17 300 \$
528	141 300 \$
719	1 626 300 \$
735	506 900 \$
741 (PRECO)	211 000 \$
741	1 312 300 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 062 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 septembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi
602, 3e avenue Val-d'Or (Québec) J9P 1S5;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Malartic, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-292**

**4.5.- Résolution de courte échéance pour les règlements d'emprunt :
4 062 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 062 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 453, 457, 489, 528, 719, 735 et 741, la Ville de Malartic émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 22 septembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 719 et 741, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-293**

4.6.- Règlement numéro 854 portant sur la confection des plans et devis du Centre multisports et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 854 portant sur la confection des*



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

plans et devis du Centre multisports et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-294**

- 4.7.- Règlement d'emprunt numéro 857 portant sur l'acquisition de terrains en 2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 245 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 857 portant sur l'acquisition de terrains en 2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 245 000 \$, tel que présenté;*

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-295**

- 4.9.- Règlement numéro 858 pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 totalisant 1 751 694 \$**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 858 pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 totalisant 1 751 694 \$, tel que présenté;*

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

- 5.0.- URBANISME**

- 5.1.- Avis de motion modifiant le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, CA-6 ET RB-4**

AVIS DE MOTION est donné par Mme la conseillère Sylvie Daigle qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement dont l'objet consiste à modifier le Règlement de zonage numéro 377 pour les zones RA-18, CA-6 ET RB-4.*

**RÉSOLUTION
2015-09-296**

- 5.2.- Gestions immobilières La Prairie inc. : fin du contrat d'achat et option d'achat**

CONSIDÉRANT QUE la société Gestions immobilières La Prairie inc. n'a pas donné suite à la promesse d'achat relative à la construction d'une maison sur le lot 5 088 528 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ENTÉRINER l'acte de renonciation de la société Gestions immobilières La Prairie inc.;

Adoptée.

5.3.- Détermination du prix des terrains de la zone RA-18

Le traitement du sujet est ajourné.

**RÉSOLUTION
2015-09-297**

5.4.- Demande de dérogation mineure de monsieur Dave Lemire et madame Gaétane Bouffard au 851, rue Harricana

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 851, rue Harricana (lot #2 999 197 du cadastre du Québec) suite à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande démontrait des dérogations au *Règlement d'urbanisme* dont une marge de recul avant de $\pm 2,98$ mètres au lieu de 4,6 mètres et une superficie d'occupation du sol de $\pm 55 \%$ au lieu de 40 % pour le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a déjà été acceptée par la résolution 2007-05-220 pour le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une marge de recul de $\pm 2,98$ mètres et une superficie de $\pm 55 \%$ d'occupation du sol pour le bâtiment principal;

Adoptée

**RÉSOLUTION
2015-09-298**

5.5.- Demande de dérogation mineure de monsieur Richard Pâquet et madame Clodie Cyr au 291, rue Authier

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 291, rue Authier (lot #5 088 547 du cadastre du Québec) suite à la demande d'un permis de construction pour un bâtiment secondaire détaché;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande démontrait des dérogations au *Règlement d'urbanisme* dont une superficie de $\pm 101 \text{ m}^2$ pour un bâtiment secondaire détaché au lieu de 100 m^2 , une hauteur de $\pm 3,65$ mètres pour les murs d'un bâtiment secondaire détaché au lieu de 3,5 mètres et une hauteur totale de $\pm 6,70$ mètres pour un bâtiment secondaire détaché avec toit à comble au lieu de 5,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'un bâtiment secondaire détaché avec toit à comble d'une superficie de $\pm 101 \text{ m}^2$, des murs de $\pm 3,65$ mètres et une hauteur totale de $\pm 6,70$ mètres;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-09-299

5.6.- **Demande de dérogation mineure de monsieur Richard Gervais et madame Diane Cyr au 741, rue des Pins**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 741, rue des Pins (lot #4 486 057 du cadastre du Québec) suite à la demande d'un permis de construction d'un bâtiment secondaire détaché et d'un permis de coupe de béton;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande démontrait des dérogations au *Règlement d'urbanisme* dont une superficie de $\pm 95 \text{ m}^2$ pour un bâtiment secondaire détaché au lieu de 75 m^2 , une hauteur totale de $\pm 6,70$ mètres pour un bâtiment secondaire détaché avec toit à comble au lieu de $5,0$ mètres et une largeur de $\pm 13,5$ mètres pour une entrée charretière au lieu de 8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la construction d'un bâtiment secondaire détaché avec toit à comble d'une superficie de $\pm 95 \text{ m}^2$ et une hauteur totale de $\pm 6,70$ mètres et une entrée charretière de $\pm 13,5$ mètres;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-09-300

5.7.- **Demande de dérogation mineure de monsieur Yvon Boissonneault au 500, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 500, rue Royale (lot #2 998 291 du cadastre du Québec) suite à la production d'un certificat de localisation par M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE ledit certificat de localisation démontrait une dérogation au *Règlement d'urbanisme* dont une marge de recul avant de $\pm 2,90$ mètres pour le bâtiment principal au lieu de $3,0$ mètres;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction (#142-1988) a été émis pour la construction du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER une marge de recul avant de \pm 2,90 mètres pour le bâtiment principal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-301**

5.8.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale et programme de revitalisation de la rue Royale 2013-2014-2015 pour monsieur Martin Tremblay au 1261, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 1261, rue Royale (lot #2 999 040 du cadastre du Québec) pour la rénovation de la finition extérieure du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764 et du Règlement numéro 810* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par monsieur Martin Tremblay au 1261, rue Royale;

D'APPROUVER la demande d'aide financière à monsieur Martin Tremblay pour un montant de 5 200 \$;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-302**

5.9.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour madame Suzanne Chartrand et monsieur Roger Desmarais au 760-774, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 760-774, rue Royale (lot #3 350 355 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne murale;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764 et du Règlement numéro 810* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par madame Suzanne Chartrand et monsieur Roger Desmarais au 760-774, rue Royale;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2015-09-303

5.10.- Plan de contingence de Canadian Malartic relatif à l'approvisionnement en eau de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE Le Partenariat Canadian Malartic a déposé son plan de contingence relatif à l'approvisionnement en eau de la Ville de Malartic au conseil de ville;

CONSIDÉRANT QUE Le Partenariat Canadian Malartic est en processus pour présenter son étude d'impacts pour le projet d'extension de la fosse et de la déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la recevabilité de cette étude d'impacts, la Ville de Malartic doit confirmer son accord avec ledit plan de contingence relatif à l'approvisionnement en eau potable;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER, tel que présenté, le plan de contingence soumis par Le Partenariat Canadian Malartic;

D'AUTORISER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à remettre l'inventaire des propriétés desservies en eau potable par un puits privé au Partenariat Canadian Malartic;

Adoptée.

5.11.- Offre d'achat de monsieur Alain Champagne pour le terrain au 701, avenue Dargis-Ménard

Le traitement du sujet est ajourné.

5.12.- Offre d'achat de monsieur Alain Champagne pour le terrain portant le numéro 24 du Développement résidentiel des Explorateurs (lot #5 088 523 du cadastre du Québec)

Le traitement du sujet est ajourné.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

RÉSOLUTION
2015-09-304

7.1.- Concours Fleurir Malartic : Remise des certificats cadeaux

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal sont favorables à tenir un concours *Fleurir Malartic* sur son territoire pour l'été 2015;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER au concours *Fleurir Malartic* 2015 en offrant deux (2) prix de 50 \$ aux gagnants de chaque district;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE DÉLÉGUER les choix du plus bel aménagement paysager fleuri au conseiller de chaque district;

QUE les gagnants du concours Fleurir Malartic sont les suivants, à savoir :

DISTRICT	ADRESSE	GAGNANTS
1	1251, avenue des Étoiles	Lucien Noël
	1050, rue des Pins	Gaston Plourde
2	490, rue Authier	Nicole Allard et Roger Belleau
	736, rue Chartier	Rose-Marie Gauthier
3	491, Centrale Nord	Arthur Fournier
	501, 2 ^e Avenue	Serge Bérubé
4	521, rue Laurier	Ronald Bélaskie
	631, rue Laurier	Jeannine Brassard-Desgagné
5	491, rue Jacques-Cartier	Yan Raymond
	630, rue Jacques-Cartier	Anna Bélaskie
6	1211, avenue Quebco	Tommy Mongrain
	1230, avenue des Bois	Yvonne Jalbert

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-305**

7.2.- Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes : 18 septembre 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table régionale des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) invitent les entreprises, les organismes, les institutions et les élus à se joindre au « **mouvement blanc** » et à les soutenir dans leur lutte aux agressions à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QU'un bon nombre de femmes sont victimes d'agressions à caractère sexuel dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le troisième vendredi de septembre est la *Journée d'action contre la violence sexuelle*;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE SE JOINDRE au « **mouvement blanc** » en portant un vêtement blanc le 18 septembre 2015;

DE PUBLIER une photo sur les réseaux sociaux en inscrivant **#mouvement blanc** dans notre statut dès le 9 septembre 2015 afin de soutenir les filles et les femmes d'ici;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-306**

7.3.- Nouveaux arrivants : 5 à 7 le 24 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INVITER les nouveaux arrivants à une rencontre avec le maire et les conseillers à un 5 à 7, au Théâtre Meglab, le 24 septembre 2015;

Adoptée.

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

RÉSOLUTION
2015-09-307

8.1.- **Autorisation de paiement no. 3 à Dubé Excavation inc. pour la réfection de la voirie - Phase 2014**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 3 de Dubé Excavation pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2014;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation de paiement a également été autorisée par la firme d'ingénierie WSP Canada inc;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 3 à Dubé Excavation pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2014 pour un montant de 320 131,15 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

RÉSOLUTION
2015-09-308

11.1.- **Promotion « Viens chez nous pour Noël 2015 » – Le P'tit Journal de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE le P'tit journal de Malartic a adressé une demande d'aide financière pour la promotion de Noël « Viens chez nous pour Noël 2015 » le 3 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER un montant de 1 000 \$ au P'tit Journal de Malartic pour la promotion de Noël « Viens chez nous pour Noël 2015 »;

Adoptée.

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

13.0. **CORRESPONDANCE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**13.1.- Commentaires sur la diffusion de l'émission « La Petite Séduction » :
Mme Bérengère Legault-Boisvert**

Correspondance a été déposée au conseil.

**13.2.- Commentaires sur la diffusion de l'émission « La Petite Séduction » :
M. et Mme Réjean Caouette**

Correspondance a été déposée au conseil.

**13.3.- Commentaires sur la diffusion de l'émission « La Petite Séduction » :
Ville de Senneterre**

Correspondance a été déposée au conseil.

**13.4.- Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : Remerciements et
relance : Motions « 10 dans 10 » sur le tabac**

Correspondance a été déposée au conseil. Madame la conseillère, Catherine Larivière, est félicitée à l'unanimité par le conseil pour l'arrêt d'usage du tabac depuis 9 mois.

13.5.- Tournoi régional féminin 2015 : Remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

**13.6.- 75^e anniversaire de la Paroisse de St-Paul de Rivière-Héva :
Remerciements**

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

Ajournement de la séance ordinaire à 19 h 26

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit remettre les prix pour le Concours Fleurir Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AJOURNER la présente séance ordinaire à 19 h 26.

Adoptée.

**Suite de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 – après
ajournement (à 19 h 47)**

Sont présents à la séance, M. le maire Martin Ferron, Mesdames Sylvie Daigle, Catherine Larivière, Messieurs Jude Boucher, Tommy Auger-Cadieux, Daniel Magnan, Jean Carrier, directeur général, Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier et madame Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière.

Le quorum étant constaté, la séance ordinaire se poursuit.

RÉSOLUTION
2015-09-309



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2015-09-310

5.3.- Détermination du prix des terrains de la zone RA-18

Le sujet est reporté à la séance ordinaire du 22 septembre 2015.

RÉSOLUTION
2015-09-311

5.11.- Offre d'achat de monsieur Alain Champagne pour le terrain au 701, avenue Dargis-Ménard

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Champagne veut acquérir le terrain situé au 701, avenue Dargis-Ménard, à Malartic (lot # 4 916 172 du cadastre du Québec) pour la somme de 17 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le rôle indique une valeur uniformisée actuelle de 27 825 \$ pour ce terrain vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Champagne a fait valoir que le niveau du sol à cet endroit se trouve en moyenne à 2 pieds et 6 pouces en bas du trottoir et qu'il a obtenu une soumission d'un entrepreneur et qu'il lui en coûtera au moins un montant de 10 000 \$ additionnel pour permettre une construction résidentielle sur ce terrain;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu, dans les circonstances propres à cette transaction, d'accepter l'offre de vendre de ce terrain pour un montant de 17 500 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 17 500 \$, plus les taxes applicables, le terrain situé au 701, avenue Dargis-Ménard, à Malartic (lot # 4 916 172 du cadastre du Québec) à monsieur Alain Champagne;

QUE cette acceptation de vendre soit conditionnelle à la signature par monsieur Alain Champagne de la promesse d'achat type approuvée par le conseil en faisant les modifications particulières à cette transaction et que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié à venir;

QUE l'acte de vente notarié soit aux frais de l'acheteur et signé dans un délai de 30 jours de l'adoption de la présente résolution;

Adoptée.

5.12.- Offre d'achat de monsieur Alain Champagne pour le terrain portant le numéro 24 du Développement résidentiel des Explorateurs (lot #5 088 523 du cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Champagne veut acquérir le terrain situé au 495, avenue de l'Or, portant le numéro 24 du Développement résidentiel des Explorateurs, à Malartic (lot # 5 088 523 du cadastre du Québec);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Champagne desire obtenir un délai de construction de 24 mois au lieu de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-01-007 déterminait le prix de vente des terrains du Développement résidentiel des Explorateurs;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE pour le prix de 34 412,64 \$, plus les taxes applicables, le terrain situé au 495, avenue de l'Or, portant le numéro 24 du Développement résidentiel des Explorateurs, à Malartic (lot # 5 088 523 du cadastre du Québec) à monsieur Alain Champagne;

QUE cette acceptation de vendre soit conditionnelle à la signature par monsieur Alain Champagne de la promesse d'achat type approuvée par le conseil, en faisant les modifications particulières à cette transaction et que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'acte de vente notarié à venir;

QUE l'acte de vente notarié soit aux frais de l'acheteur et signé dans un délai de 30 jours de l'adoption de la présente résolution;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-09-312**

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 55

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M. GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER